



**OCRI · CIRO**

Organisme canadien  
de réglementation  
des investissements

Canadian Investment  
Regulatory  
Organization

# Programme d'assurance des compétences de l'OCRI

1006 – Politique sur les mesures d'adaptation

Avec le soutien de



**FitchLearning**



# Table des matières

Objet de la politique .....	1
Portée de la politique.....	1
Définitions et terminologie.....	1
Énoncé de politique.....	1
Exigences politiques.....	1
Mesures d'adaptation préapprouvées.....	2
Processus de demande de mesure d'adaptation.....	2
Processus d'examen et de décision.....	2
Rôles et responsabilités .....	3
Candidat .....	3
Fitch Learning et l'OCRI .....	3
Ressources et références.....	3



## Objet de la politique

L'objectif du présent document est d'établir les normes, la politique et les procédures de l'OCRI et de Fitch Learning concernant les mesures d'adaptation pour les Candidats aux examens.

## Portée de la politique

Cette politique s'applique à tous les Candidats qui s'inscrivent aux examens de l'OCRI.

## Définitions et terminologie

La terminologie suivante s'applique dans l'ensemble du document :

- **Examens de l'OCRI** : tout examen proposé par l'OCRI, et administré et pris en charge par Fitch Learning.
- **Candidat**: personne qui passe ou a l'intention de passer un examen de l'OCRI.
- **Mesure d'adaptation de l'examen** : modification apportée à l'administration standard d'un examen, en réponse à une demande d'adaptation, visant à offrir une réponse équitable et raisonnable compte tenu des circonstances.
- **Formulaire de demande de mesure d'adaptation** : formulaire prescrit, rempli par le Candidat et un professionnel de la santé autorisé, et soumis à Fitch Learning par le Candidat ou en son nom, accompagné par la documentation justificative appropriée.
- **Documentation justificative** : documents confirmant l'existence d'une déficience ou d'une limitation fonctionnelle pouvant nuire à la capacité de passer les examens dans des conditions standard.
- **Professionnel de la santé autorisé** : personne dont le domaine de pratique est réglementé au Canada, qui doit satisfaire aux exigences prescrites et suivre un programme d'études prescrit, et dont la conduite professionnelle est supervisée par un organisme de réglementation disposant de pouvoirs de conformité, d'application et de discipline, y compris le pouvoir de suspendre ou de révoquer le droit d'exercer.

## Énoncé de politique

L'OCRI et Fitch Learning s'engagent à offrir des services accessibles à tous les Candidats aux examens et à traiter de manière raisonnable tout obstacle identifié à l'accessibilité.

Les examens visent à évaluer la compétence des Candidats. Lorsqu'une mesure d'adaptation est accordée, elle a pour but de donner au Candidat une possibilité équitable et raisonnable de démontrer cette compétence. Les mesures d'adaptation ne visent pas à offrir un traitement préférentiel ni à garantir un résultat particulier. Les Candidats bénéficiant d'une mesure d'adaptation doivent passer le même examen et seront soumis aux mêmes normes de correction que tous les autres Candidats. L'OCRI et Fitch Learning ne modifient pas le contenu des examens ni les normes de correction en réponse aux demandes d'accommodement.

## Exigences politiques

Le processus d'adaptation est individualisé, ce qui signifie qu'il est propre à la personne qui en fait la demande. L'obligation d'accommodement est une responsabilité partagée, ce qui implique que toutes les parties concernées doivent agir de manière raisonnable, collaborer, partager l'information et rechercher des solutions possibles.



Nous communiquerons avec les Candidats qui font une demande d'adaptation afin d'obtenir les renseignements nécessaires à partir du formulaire de demande de mesure d'adaptation, d'examiner leur demande et de travailler en collaboration avec eux ou avec leur professionnel de la santé autorisé, au besoin, pour nous assurer que toute mesure d'adaptation offerte soit raisonnable et réponde aux besoins particuliers identifiés, et qu'elle soit appuyée par une documentation appropriée.

Les mesures d'adaptation ne peuvent pas être ajoutées à des examens déjà planifiés. Les Candidats doivent faire une demande et obtenir une approbation avant de planifier leur examen.

Nous tenterons de répondre à toutes les demandes d'adaptation dans un délai de **10 jours ouvrables**. Toutefois, notre capacité à répondre dépend de la réception de communications raisonnables et rapides de la part des Candidats, des personnes agissant en leur nom et/ou de toute autre partie fournissant des renseignements à l'appui de la demande.

Les Candidats doivent savoir que l'approbation d'une mesure d'adaptation peut prendre jusqu'à **deux semaines**, selon le type d'adaptation demandé et les renseignements supplémentaires requis.

## Mesures d'adaptation préapprouvées

Certains articles et dispositifs médicaux ont été préapprouvés pour les Candidats passant des examens à distance ou en personne et ne nécessitent pas de demande.

Veuillez consulter <https://www.prometric.com/fr/pre-approved-items> pour vérifier tous les articles permis qui ne nécessitent pas d'approbation.

Tout article ou dispositif médical requis qui ne figure pas sur la liste préapprouvée doit être demandé par le biais du processus de demande d'adaptation.

## Processus de demande de mesure d'adaptation

Le Candidat doit faire une demande d'adaptation en remplissant et en soumettant le formulaire de demande de mesure d'adaptation et en y joignant la documentation appropriée à l'appui de la demande.

Lorsqu'un Candidat ne peut pas faire compléter la section d'évaluation clinique du formulaire par un professionnel de la santé autorisé, il doit inclure une explication écrite de sa situation dans le formulaire pour examen supplémentaire.

Les mesures d'adaptation seront évaluées au cas par cas. Voici une liste non exhaustive des types d'adaptation qui peuvent être envisagés :

- Équipement spécial, tel qu'un ordinateur équipé d'un logiciel de synthèse vocale.
- Une salle d'examen avec un nombre limité de Candidats.
- Un lecteur ou un scripteur.
- Du temps supplémentaire pour rédiger l'examen.

## Processus d'examen et de décision

Après avoir considéré la demande d'adaptation et les renseignements fournis, nous déterminerons si une mesure d'adaptation est nécessaire et, le cas échéant, quelle forme d'adaptation est raisonnable dans les circonstances. Si la demande est approuvée, nous guiderons le Candidat sur les prochaines étapes pour réserver son examen.

Si, après la finalisation d'une mesure d'adaptation, des changements supplémentaires surviennent dans les besoins du Candidat, celui-ci doit nous en informer dès que possible.



Les mesures d'adaptation approuvées seront appliquées à plusieurs examens tant qu'elles demeurent appropriées.

## Rôles et responsabilités

### Candidat

- Nous informer qu'il a besoin d'une mesure d'adaptation et remplir le formulaire de demande. L'approbation doit être obtenue avant la réservation d'un examen.
- Répondre aux questions et fournir les renseignements demandés dans les délais prescrits afin de nous permettre de mieux comprendre ses besoins.
- Nous informer que la mesure d'adaptation sera nécessaire pour les examens futurs et nous aviser lorsque la mesure n'est plus requise.

### Fitch Learning et l'OCRI

- Répondre aux demandes d'adaptation de manière raisonnable et rapide.
- Collaborer avec les Candidats qui demandent une adaptation et avec les experts nécessaires.
- Créer un environnement inclusif en traitant chacun avec dignité et respect.
- Demander les renseignements et documents nécessaires pour mieux comprendre les besoins du Candidat et travailler en collaboration avec le Candidat et son professionnel de la santé autorisé afin d'évaluer dans quelle mesure une adaptation est requise et, le cas échéant, les approches qui pourraient répondre efficacement aux besoins identifiés.

## Ressources et références

- [Politique de confidentialité](#)
- [Politique des plaintes](#)



**OCRI · CIRO**

Organisme canadien  
de réglementation  
des investissements

Canadian Investment  
Regulatory  
Organization